



République Française

Département du Val d'Oise  
**COMMUNE DE SURVILLIERS**

**ANNEXE DELIBÉRATION N° 16-2021**

### **NOTE DE PRÉSENTATION**

afférente à la délibération 16-2021, relative au Budget Primitif 2021

### **BUDGET PRIMITIF 2021**

La crise sanitaire mondiale que nous traversons a d'ores et déjà eu des conséquences importantes sur le budget précédent (*pertes de recettes mise en face d'une masse salariale stable et de dépenses imprévues*). Cette crise est loin d'avoir fini de produire ses effets. Elle fait peser de grandes incertitudes sur la construction budgétaire 2021, ce qui rend l'exercice d'équilibre délicat.

Face aux incertitudes liées à l'évolution de la pandémie, le choix a été fait de préparer ce budget primitif dans l'hypothèse d'une année ordinaire, sans reconfinement généralisé, en tenant compte toutefois de l'impact de la crise sanitaire sur nos dépenses de fonctionnement et en faisant le choix de la prudence sur nos inscriptions budgétaires globales.

Néanmoins, l'ambition de la municipalité n'a pas été stoppé depuis le début de la crise. En témoigne les projets ambitieux d'investissement sur l'année 2021, mentionnés ci-après. Cela reste possible grâce à une gestion saine, prudente et responsable des dépenses de fonctionnement lors des dernières années.

Le budget primitif constitue un acte essentiel de cet exercice budgétaire et un outil de gestion indispensable au bon fonctionnement de la collectivité.

S'agissant d'un acte prévisionnel, il retrace et prévoit aussi précisément que possible, l'ensemble des recettes et des dépenses pour l'année civile à venir.

En cours d'année et suivant les évolutions sanitaires, législatives et réglementaires, le budget pourra subir des modifications nécessaires afin d'ajuster les dépenses et les recettes aux réalités de leur exécution.

Il pourra également arriver que toutes les dépenses inscrites au budget, tout comme les recettes, ne soient pas réalisées (décalage dans le temps, autres priorités, modification ou abandon de certains projets). Le compte administratif qui est produit en fin d'exercice est le document à terme sur lequel seront consignées les réalisations effectives de l'exercice budgétaire considéré.

Le budget comprend deux sections (le fonctionnement et l'investissement) qui permettent de dissocier les opérations liées à l'activité courante des services de celles qui constituent des opérations d'équipement et qui impactent donc la valeur du patrimoine de la collectivité.

Le budget prévisionnel s'établit en dépenses et recettes à **8 529 195,70 euros** et se répartit de la façon suivante :

- **5 418 031,48 euros** pour la partie de fonctionnement,
- **3 111 164,22 euros** pour la partie d'investissement.

***Il sera voté au niveau du chapitre. C'est-à-dire que l'ordonnateur (Madame le Maire) peut effectuer des virements d'article à article à l'intérieur du même chapitre. L'ordonnateur peut donc engager, liquider et mandater les dépenses dans la limite du crédit inscrit à ce chapitre. Une nouvelle délibération du conseil municipal est nécessaire pour modifier le montant de ce crédit. La répartition du crédit par article à l'intérieur du chapitre ne présente qu'un caractère indicatif.***

## 1 - Le Budget de Fonctionnement

Il regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

<i>Vue d'ensemble</i>		Dépenses	Recettes
Voté	Mouvements réels	4 874 778,85	4 981 036,71
	Mouvements d'ordre*	543 252,63	-
	Total voté	5 418 031,48	4 981 036,71
Reports	RAR		
	Résultat reporté	-	436 994,77
<b>TOTAL Fonctionnement</b>		<b>5 418 031,48</b>	<b>5 418 031,48</b>

\* **Mouvement d'ordre, qu'est-ce que c'est ?** : lors de l'exécution budgétaire, la collectivité effectue des opérations dites réelles et d'autres opérations qualifiées d'ordre. Les opérations réelles se caractérisent par le fait qu'elles donnent lieu à des mouvements de trésorerie. À l'inverse, des transferts de crédits peuvent s'effectuer d'une section à l'autre ou entre dépenses et recettes d'une même section, sans donner lieu à un encaissement ou à un décaissement réel : il s'agit d'opérations d'ordre (en l'occurrence cette année : 543 252,63 € sont virés de la section fonctionnement à la section d'investissement).

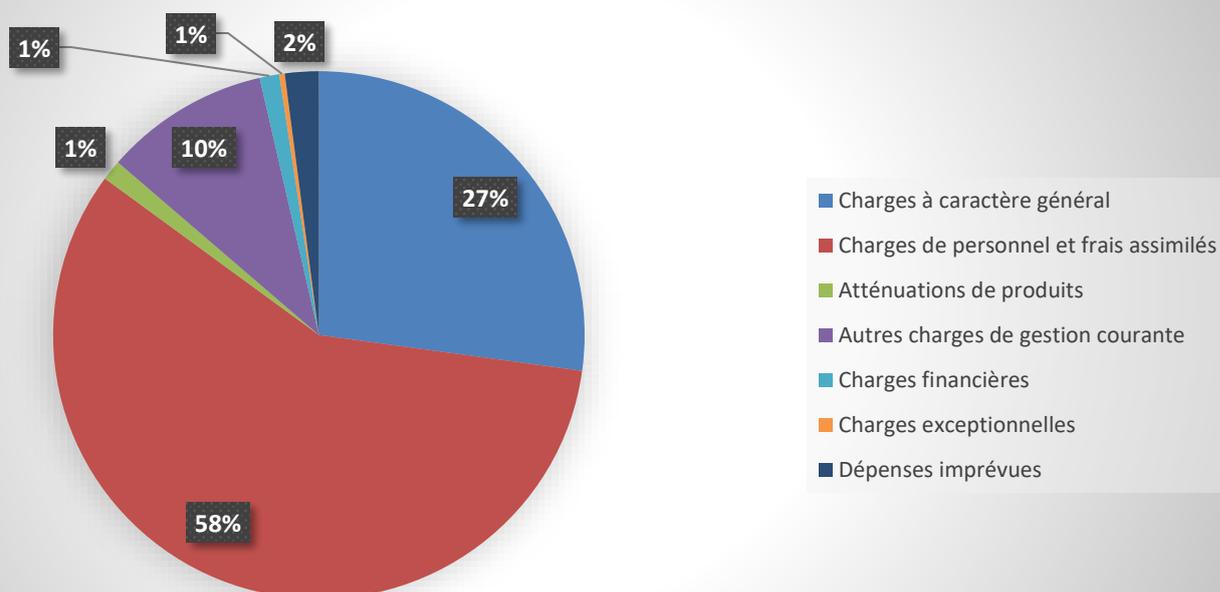
Ces opérations d'ordre permettent notamment de retracer des mouvements qui ont un impact sur l'actif de la ville sans avoir de conséquences sur la trésorerie. Les opérations d'ordre permettent également la passation d'écritures entre sections (de la section de fonctionnement vers la section d'investissement ou investissement) et/ou au sein de chaque section (au sein de la section de fonctionnement ou au sein de la section d'investissement). Les opérations d'ordre doivent toujours être équilibrées, en prévision comme en exécution.

Exemple : lorsque, lors de la cession d'un bien, une moins-value est constatée, la dégradation du patrimoine de la ville doit être retracée par une opération d'ordre, tandis qu'en trésorerie, seule une recette est enregistrée.

## A - Les dépenses de Fonctionnement

Chapitres	Désignation	BP 2021
011	Charges à caractère général	1 329 671,16
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 820 000,00
014	Atténuations de produits	60 959,13
65	Autres charges de gestion courante	490 048,56
66	Charges financières	58 000,00
67	Charges exceptionnelles	16 100,00
022	Dépenses imprévues	100 000,00
	<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>4 874 778,85</b>
023	Virement à la section d'investissement	445 982,01
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	97 270,62
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>543 252,63</b>
D002	Déficit de fonctionnement reporté	-
	<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>5 418 031,48</b>

### BP 2021 - Dépenses réelles de fonctionnement



## Les charges à caractère général (011)

Pour l'exercice 2021, les charges à caractère général sont prévues à hauteur de **1 329 671,16 €** et sont réparties de la manière suivante :

<i>Chap./Articles</i>	<i>Désignation</i>	<i>Valeur (€)</i>
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>1 329 671,16</b>
<b>60</b>	<b>Achat et variations des stocks</b>	<b>764 111,40</b>
6042	Achat d'études, prestations de services	75 250,00
60611	Eau et assainissement	25 475,26
60612	Energie - Electricité	140 375,48
60613	Chauffage urbain	102 618,37
60622	Carburants	16 000,00
60623	Alimentations	242 558,29
60631	Fournitures d'entretien	16 500,00
60632	Fournitures de petit équipement	70 944,00
60633	Fournitures de voirie	4 000,00
60636	Vêtements de travail	5 000,00
6064	Fournitures administratives	5 910,00
6065	Livres, disques, cassettes (bibliothèque, médiathèque)	8 480,00
6067	Fournitures scolaires	33 000,00
6068	Autres matières et fournitures	18 000,00
<b>61</b>	<b>Services extérieurs</b>	<b>331 302,63</b>
6135	Locations mobilières	35 507,93
614	Charges locatives et de copropriétés	2 500,00
61521	Entretien Terrains	4 165,00
615221	Bâtiments publics	20 000,00
615231	Voiries	35 000,00
615232	Réseaux	6 000,00
61524	Bois et forêts	6 900,00
61551	Matériel roulant	10 000,00
61558	Autres biens mobiliers	60 000,00
6156	Maintenance	83 589,70
6162	Assurance obligatoire dommage - construction	33 000,00
6168	Autres assurances	8 470,00
6182	Documentation générale et technique	9 170,00
6184	Versements à des organismes de formation	17 000,00
<b>62</b>	<b>Autres services extérieurs</b>	<b>218 780,00</b>
6226	Honoraires	4 000,00

6231	Annonces et insertions	1 500,00
6232	Fêtes et cérémonies	30 080,00
6236	Catalogues et imprimés	4 200,00
6237	Publications	24 000,00
6238	Divers (EMOI)	1 000,00
6247	Transports collectifs	25 300,00
6251	Voyages et déplacements	3 000,00
6256	Missions	400,00
6261	Frais d'affranchissement	7 000,00
6262	Frais de télécommunications	36 000,00
627	Services bancaires et assimilés	1 000,00
6281	Concours divers (cotisations...)	3 300,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	3 000,00
62878	A d'autres organismes	75 000,00

### Les dépenses de personnel (012)

La masse salariale constitue la part de dépenses la plus importante de notre budget. A ce titre, la maîtrise de son évolution passe par une gestion rigoureuse des effectifs et fait l'objet d'une attention particulière d'année en année.

Dans le cadre de l'élaboration de ce budget 2021, la commune décide d'inscrire un montant relativement stable par rapport au budget primitif précédant, **2 820 000 €**.

<i>Chap./Articles</i>	<i>Désignation</i>	<i>Valeur</i>
<b>012</b>	<b>Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>2 820 000,00</b>
<b>62</b>	<b>Autres services extérieurs</b>	<b>61 858,73</b>
6218	Autres personnel extérieur	61 858,73
<b>63</b>	<b>Impôts, taxes et versements assimilés</b>	<b>55 167,31</b>
6331	Versement transport	24 817,62
6332	Cotisations versées au FNAL	7 757,10
6336	Cotisations au centre national et CNFPT	22 592,59
<b>64</b>	<b>Charges de personnel</b>	<b>2 702 973,96</b>
64111	Personnel titulaire	1 108 443,36
64112	NBI, SFT	31 656,23
64118	Autres indemnités	353 746,25
64131	Personnel non titulaire	345 000,00
6417	Rémunérations des apprentis	22 890,60
6451	Cotisations à l'URSSAF	305 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	365 000,00
6454	Cotisations aux ASSEDIC	17 000,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	121 000,00
6456	Versement au FNCSFT	3 536,00
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	22 701,52
6475	Médecine du travail, pharmacie	7 000,00

## Les autres charges de gestion courante (65)

Les autres charges de gestion courante comprennent :

- 1) **L'enveloppe dédiée aux subventions aux associations**, dont celle versée au centre communal d'actions sociales (CCAS), est en légère hausse par rapport à l'année précédente. En effet, la municipalité souhaite soutenir plus que jamais son tissu associatif, en cette période extrêmement difficile qu'elles traversent toutes. **230 899 €** euros sont inscrits pour 2021 et répartis comme suit :

TOTAL DES SUBVENTION	MONTANT SUBV
<b>65736 Subvention CCAS</b>	19 849,00 €
<b>C.C.A.S.</b>	<b>19 849,00 €</b>
<b>65748 Autres Organismes</b>	155 750,00 €
Anciens Combattants	1 200,00 €
Ssiad	1 000,00 €
Avenir de Survilliers	63 000,00 €
I music	1 000,00 €
Club de l'Age d'Or	2 000,00 €
L'Amicale des pompiers	2 000,00 €
Groupement des Loc. des Grands Près	200,00 €
Association des Loc. Grands Près	200,00 €
Aiguilles en fête	500,00 €
Apes	1 500,00 €
Arts et cultures	9 000,00 €
Ciamars	650,00 €
Compagnie de l'Echange	4 500,00 €
Association Légende	3 000,00 €
Théâtre de la vallée	500,00 €
Billard Club	1 500,00 €
Croix rouge	1 000,00 €
Secours populaire	2 000,00 €
Maternelle Colombier	150,00 €
Maternelle Jardin Frémin	150,00 €
Primaire Colombier	750,00 €
Primaire Romain Rolland	750,00 €
Contrat CM2 Primaire Romain Rolland	4 500,00 €
Contrat CM2 Primaire Colombier	4 500,00 €
Association d'échecs	5 000,00 €
Comité des fêtes	15 000,00 €
Boule de poils	200,00 €
<b>Réserve pour projets exceptionnels</b>	<b>30 000,00 €</b>
<b>65737 Subv. autres ets publics</b>	3 300,00 €
Foyer Collège Stendhal Fosses	600,00 €
Collège Stendhal Fosses	1 500,00 €
Lycée Baudelaire Fosses	600,00 €
Coop Scol Collège St Dominique	600,00 €
<b>65738 Subv Autres Organismes</b>	52 000,00 €
Les Marcassins	50 000,00 €
Les Marcassins Réserve LAEP	2 000,00 €

2) Les **indemnités des élus** : elles sont inscrites pour un montant de **97 940,16** euros, en baisse par rapport aux années précédentes.

3) **Les contributions obligatoires** et autres contrats sont inscrits dont :

- **130 704,40** euros à destination du service départemental d'incendie et de secours,
- **25 000** euros de reversement à différents Syndicats, notamment au syndicat mixte du Parc naturel régional (PNR) et au **syndicat** gérant le Parking d'intérêt régional (PIR),
- Et enfin, **3 500** euros sont inscrits pour permettre l'intégration comptable des admissions en non-valeur et des créances éteintes.

### Les charges financières, imprévues et exceptionnelles (66, 67, 022)

Les **charges financières** sont directement liées aux emprunts contractés pour les investissements sur la commune. Elles sont inscrites en baisse, à hauteur de **58 000** euros, des suites du réaménagement de la dette opérée en 2020.

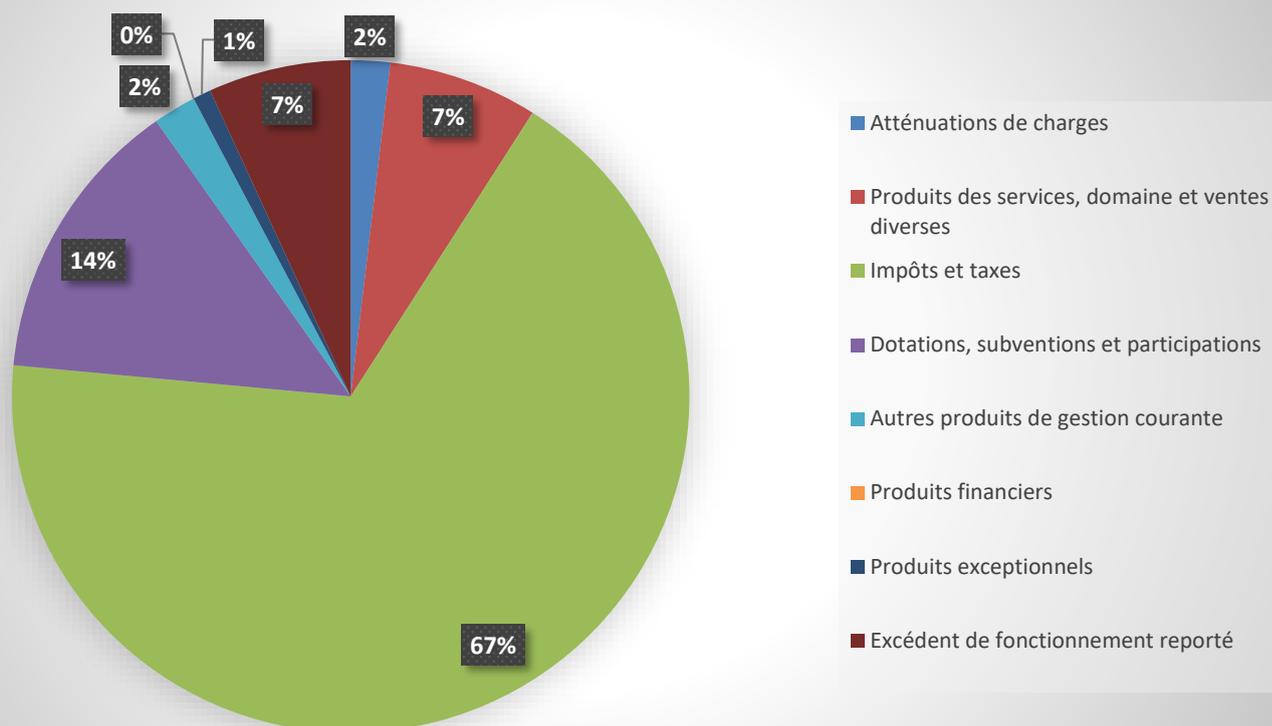
En **dépenses exceptionnelles**, une enveloppe financière de **15 000** euros est constituée afin d'attribuer une bourse communale aux familles remplissant les conditions requises d'attribution de la bourse départementale, la somme de **1000 euros** est consacrée à des ajustements comptables comme les annulations globales ou partielles de titres de recettes ou des remboursements de trop perçus et enfin, une enveloppe de **100 000** euros est inscrite dans le cadre de dépenses imprévues\*\*, auxquelles la collectivité devrait faire face, notamment en cette période de crise sanitaire.

*\*\* la procédure des dépenses imprévues autorise, dans certaines limites, l'ordonnateur à effectuer des virements du chapitre de dépenses imprévues aux autres chapitres à l'intérieur d'une section. Pour chacune des deux sections, le crédit pour dépenses imprévues ne peut être supérieur à 7,5 % des dépenses réelles prévisionnelles de la section. Ce crédit ne peut être employé que pour faire face à des dépenses en vue desquelles aucune dotation n'est inscrite au budget.*

## B - Les recettes de Fonctionnement

Chapitres	Désignation	BP 2021
013	Atténuations de charges	100 000,00
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	382 500,00
73	Impôts et taxes	3 605 594,12
74	Dotations, subventions et participations	736 742,59
75	Autres produits de gestion courante	110 000,00
76	Produits financiers	100,00
77	Produits exceptionnels	46 100,00
	<b>TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>4 981 036,71</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	-
	<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>-</b>
R002	Excédent de fonctionnement reporté	436 994,77
	<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>5 418 031,48</b>

### BP 2021 - Recettes de fonctionnement



Pour cet exercice 2021, les **recettes** de la section de fonctionnement s'élèvent à **5 418 031,48** euros et sont essentiellement réparties de la façon suivante :

- 1) **Les recettes liées à la tarification** des services publics de la ville qui sont inscrites à hauteur de **382 500** euros, parmi lesquelles on retrouve notamment :
  - **249 000** euros pour la restauration scolaire,
  - **90 000** euros pour les modes de garde proposés à l'enfance, la jeunesse (périscolaire, études surveillées, extrascolaire etc.)
  - **20 000** euros pour la culture (école de musique)
  - **15 000** euros de charges locatives etc.

## 2) **Les recettes liées à la fiscalité directe**

En propos liminaire, il est rappelé que le Débat d'Orientation Budgétaire a introduit le fait que **la fiscalité afférente au taux communal de Survilliers ne sera pas augmentée en 2021.**

--

Les produits de la taxe d'habitation (TH) et de la taxe foncière des propriétés bâties et non bâties (TFPB et TFPNB) sont évalués suivant une revalorisation forfaitaire des bases à hauteur des prévisions d'inflation qui sont quasi nulle cette année, contre +0.9% en 2020 et +2.2 % en 2019.

Le nouveau schéma de financement introduit par la réforme fiscale liée à la suppression progressive de la taxe d'habitation devient effectif en 2021. Ainsi, la commune va percevoir directement **l'ancienne part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties** en remplacement de la perte des produits de la taxe d'habitation sur les résidences principales. L'Etat compensera le manque à gagner ou l'excédent (en l'occurrence, Survilliers est en excédent) au moyen d'un coefficient correcteur. Ainsi la taxe foncière sur les propriétés bâties devient l'imposition pivot des collectivités. En 2023, la taxe d'habitation sera totalement supprimée pour l'ensemble des personnes jusque-là imposables.

### **Recettes fiscales suivant l'ancien schéma :**

- TH sur les résidences principales et les résidences secondaires au taux d'imposition de 15.34%
- TFPB part communale au taux d'imposition de 11,85%
- TFPNB part communale au taux d'imposition de 113,20%.

### **Nouveau schéma à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 :**

- TH résiduelle (résidences secondaires) au taux d'imposition de 15.34%
- TFPB part communale au taux d'imposition de 11,85% + TFPB part départementale au taux d'imposition départemental 2020 de 17,18% + application du coefficient correcteur par l'Etat pour récupérer l'excédent perçu.
- TFPNB au taux d'imposition de 113,20%.

Il est à noter que ce nouveau schéma de financement introduit par la loi de finances de 2018 apporte une modification majeure sur le taux communal de la TFPB.

- ➔ Celui-ci devient la somme des taux communal (11,85%) et départemental (17,18%), soit un taux cumulé nouveau de **TFPB de 29,03%**.

Pour 2021, les recettes inscrites en matière de fiscalité directe locale sont arrêtées à **3 605 594,12** euros et sont réparties comme suit :

- **L'attribution de compensation**, versée par la CARPF pour **1 655 597,12** euros,
- **La taxe foncière** sur les propriétés bâties, non bâties, la **taxe d'habitation** (résiduelle), pour **1 647 855** euros,
- **Les droits de mutation** sont inscrits pour **100 000** euros.
- **La taxe sur l'électricité** à hauteur de **70 000** euros,
- **Le Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC)** pour **66.000** euros, en attente du montant final, prochainement actualisé,
- **Le Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR)** pour **48 642** euros,
- **Le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA)** pour **19 242,59** euros,
- **La taxe sur la publicité extérieure** pour **17 000** euros.

**Les dotations, subventions et participations** qui représentent **736 742,59** euros de recettes pour la commune sont essentiellement constituées comme suit :

- **La Dotation Globale Forfaitaire (DGF) versée par l'Etat aux collectivités.** En 2021, elle est inscrite pour un

montant de **436 000** euros, dans l'attente du montant actualisé, prochainement.

- **La Caisse d'allocation familiale (CAF)** est le partenaire institutionnel et le principal co-financeur de nos structures d'accueil et des dispositifs décidés et mis en place par la municipalité. Pour cet exercice 2021, les recettes en provenance de ce partenaire sont inscrites pour **170 000** euros.
  - **Les compensations des exonérations de la taxe foncière** pour un montant de **55 000** euros, dans l'attente du montant actualisé, prochainement.
  - **La Dotation de Solidarité Rurale** inscrite pour un montant de **45 000** euros, dans l'attente du montant actualisé, prochainement.
- 3) Enfin, les **autres produits** issus de la gestion des logements de la ville et de la location des locaux ou des salles sont prévus pour **110 000** euros.

Il a été décidé pour cette année de virer **445 982,01** euros de la section de fonctionnement vers la section d'investissement.

## 2 - Le Budget d'Investissement

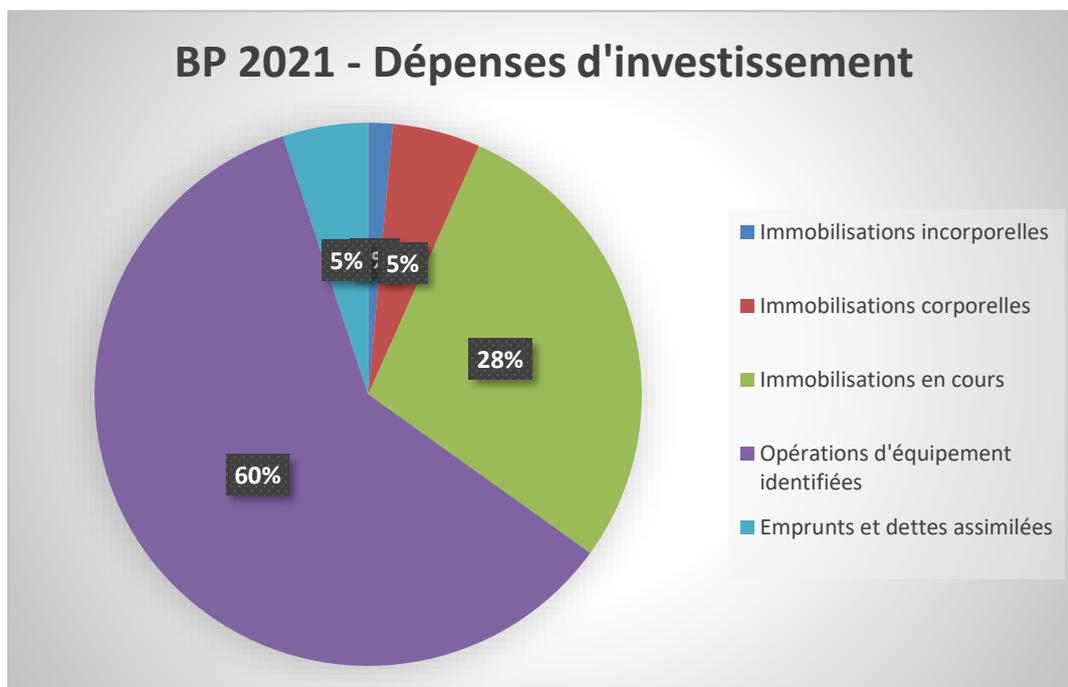
		Dépenses	Recettes
Voté	Mouvements réels	2 121 225,98	1 432 708,58
	Mouvements d'ordre	-	543 252,63
Reports	RAR	989 938,24	753 110,00
	Résultat reporté	-	382 093,01
<b>TOTAL Investissement</b>		<b>3 111 164,22</b>	<b>3 111 164,22</b>

### A - Les dépenses d'investissement

La section d'investissement présente les **programmes d'investissements nouveaux ou en cours**. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des dotations et subventions ainsi que par le recours à l'emprunt. La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

Chapitres	Désignation	BP 2021
20	Immobilisations incorporelles	42 061,00
21	Immobilisations corporelles	151 225,90
23	Immobilisations en cours	823 375,34
Ope	Opérations d'équipement identifiées	1 947 703,95
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>	<b>2 964 366,19</b>
16	Emprunts et dettes assimilées	146 798,03
	<b>TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES</b>	<b>146 798,03</b>
	Opérations pour compte de tiers	-
	<b>TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>3 111 164,22</b>
	Dépenses d'ordre d'investissement	-
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'INVEST.</b>	<b>-</b>
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVEST. DE L'EXERCICE</b>	<b>3 111 164,22</b>
D001	Résultat reporté ou anticipé	-
	<b>TOTAL DEPENSES D'INV. CUMULEES (Dép+RAR+report)</b>	<b>3 111 164,22</b>

## BP 2021 - Dépenses d'investissement



Pour 2021, les dépenses de la section d'investissement s'élèvent à **3 111 164,22** euros dont **1 947 703,95** euros en nouvelles opérations d'équipements.

Il s'agit pour la grande majorité de celles-ci, de projets à moyen ou long terme qui traduisent et rappellent clairement nos priorités de mandat. Comme évoqué lors du débat d'orientations budgétaires, les projets d'investissement correspondent à des projets structurants pour l'avenir de la commune. Ils visent également la maintenance et la préservation de notre patrimoine et l'équipement des services municipaux. **A titre indicatif**, voici la liste des projets d'investissements souhaités :

	Libellé	Montant final retenu TTC 2021
GENERAL	Achats véhicules (de service et police municipale)	30 000,00 €
	Préemption local commercial du colombier	180 000,00 €
	Travaux d'étude sur document d'urbanisme - Révision du PLU	26 724,00 €
		236 724,00 €
VIE ASSOCIATIVE	Rénovation relay jeune au stade	48 240,00 €
	Rénovation du stade de Foot	100 669,43 €
	Réfection de la fosse au gymnase	31 003,44 €
	Architecte, maîtrise d'œuvre - projet de construction	40 000,00 €
		219 912,87 €
ENVIRONNEMENT	Nettoyage dépollution du camp Roms - Derichebourg -	191 040,00 €
	Abatages et rognage arbres	20 722,37 €
	Aménagements, plantations...	49 427,09 €
	Mobilier Urbain divers	10 000,00 €
	Création d'un Poulailler	2 500,00 €
	Récupérateur d'eau de pluie	7 000,00 €
	Pose d'une barrière et achats matériels divers	12 163,96 €
		292 853,42 €

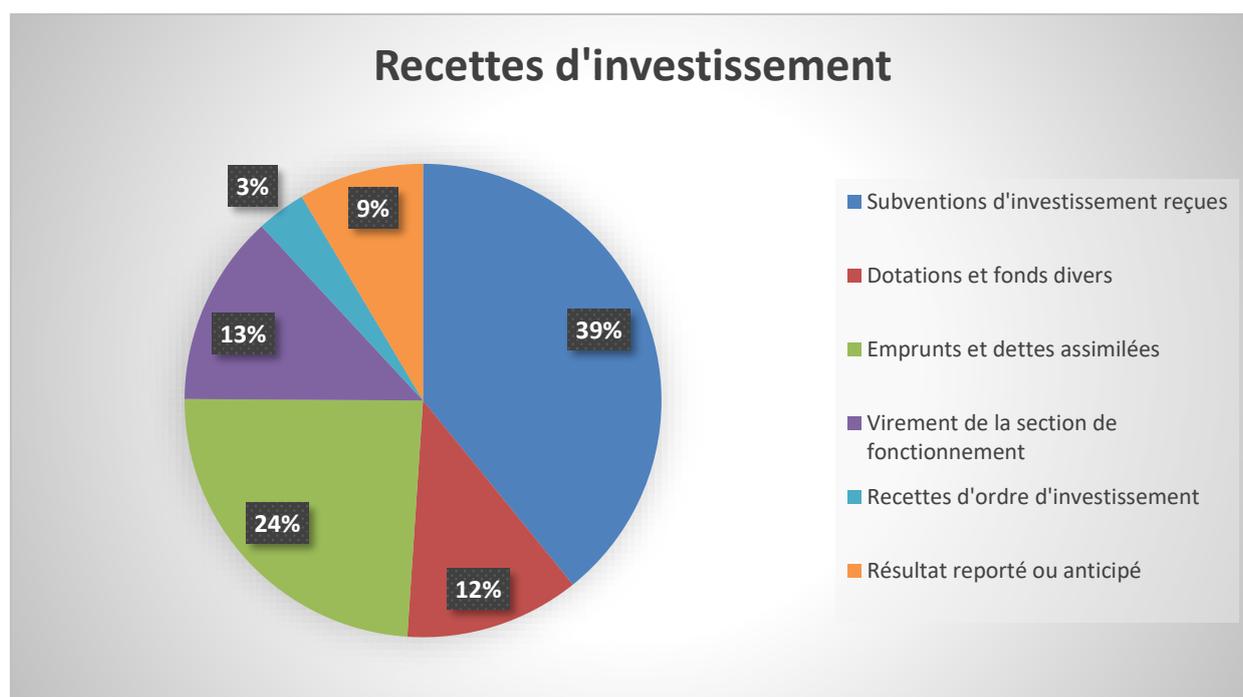
HANDICAP	Accessibilité places Handicapés Mairie extérieur et intérieur, allée, escalier principal	26 200,00 €
	Création d'une allée béton Accès handicapé sur le côté gauche de la Mairie	
	Création/réfection places PHMR sur la ville	
	Rampe d'accès Handicapés Ecole Romain Rolland	3 830,20 €
		30 030,20 €
COMMUNICATION - CULTURE	Panneaux lumineux	50 000,00 €
	Achat livres, mobiliers, instruments...	8 000,00 €
		58 000,00 €
TRAVAUX + SECURITE	Réparation et modification réseaux de chauffage	14 716,61 €
	Remise en état VMC Ecoles Jardin Frémin, Colombier, Maison des Enfants	1 716,60 €
	Ravalements, travaux toitures et réparation du Chêneau à la Salle des Fêtes	63 530,00 €
	Eclairage public	40 309,80 €
	Accès aux ERP par badge	6 000,00 €
	Extincteurs, défibrillateurs	38 000,00 €
	Projet de rénovation énergétique du patrimoine bâti - DSIL	307 054,57 €
	Restauration de l'Eglise de Survilliers (PPI)	250 000,00 €
	Achat mobiliers et matériel divers	77 458,72 €
	Création à l'hôtel de ville d'un guichet unique	20 640,00 €
	Isolation Phonique Cantine Romain Rolland	5 906,64 €
	Achats matériels divers	10 847,46 €
	Cimetière - Signalétique et rénovation des tombes	10 000,00 €
	Vidéoprotection 2ème tranche	110 000,00 €
	Achat de 2 poteaux miroirs pour la visibilité RL	1 180,80 €
	957 361,20 €	
EVENEMENTIEL	Achat barrières	3 989,70 €
	Achat 2 barnums parapluie	1 500,00 €
	Lave-vaisselle pour la Salle des fêtes	4 153,20 €
		9 642,90 €
VOIRIE	Marquages au sol en résine, caniveaux	8 069,40 €
	BPU rampants bordures défensives, anti-stationnement + pose de bornes anti-stationnement	4 524,00 €
	Réfection de la voirie	63 955,36 €
	Etude enfouissement des lignes	17 728,20 €
	Travaux divers voirie	15 000,00 €
	Ralentisseurs, création de passages surélevés en enrobé matrice noire + assainissement 100m²	8 182,00 €
	Chemin rural - nouvelles constructions Panhart	25 000,00 €
	142 458,96 €	
EDUCATION	Cour de récréation maternelle du Colombier	20 444,40 €
	Injection gomme de réception aire de jeu école jardin frémin	3 000,00 €
	Petit mobilier accueils périscolaires	4 000,00 €
		27 444,40 €
<b>TOTAL GENERAL INVESTISSEMENT 2021</b>		<b>1 974 427,95 €</b>

Concernant nos emprunts en cours, le montant du capital à rembourser est prévu à hauteur de **146 798,03** euros

## B - Les recettes d'investissement

Pour 2021, les recettes de la section d'investissement s'élèvent à **3 111 164,22** euros.

Chapitres	Désignation	BP 2021
13	Subventions d'investissement reçues	1 140 412,50
10	Dotations et fonds divers	345 406,08
16	Emprunts et dettes assimilées	700 000,00
45	Opérations pour compte de tiers	-
165	Dépôts et cautionnements reçus	-
	<b>TOTAL RECETTES REELLES D'INVEST.</b>	<b>2 185 818,58</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	445 982,01
040	Recettes d'ordre d'investissement	97 270,62
	<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE D'INVEST.</b>	<b>543 252,63</b>
	<b>TOTAL RECETTES D'INV. DE L'EXERCICE</b>	<b>2 729 071,21</b>
R001	Résultat reporté ou anticipé	382 093,01
	<b>TOTAL RECETTES D'INV. CUMULEES (Rec.+RAR+report)</b>	<b>3 111 164,22</b>



Les **recettes réelles** de 2021 de la section d'investissement sont les suivantes :

POLITIQUES PUBLIQUES	Montants dédiés BP 2021
Emprunts	700 000 €
Subventions partenaires	1 140 412,50 €
FCTVA (2020 + 2021)	335 406,08 €
Taxe d'aménagement	10 000 €

Les subventions de nos partenaires sont les suivantes :

De l'**Etat**, **105 192,50 euros** sont inscrits au budget, dont **100 000 euros** correspondant au solde de l'opération de construction de la Maison de Santé. Certaines demandes de subvention relatives à la DSIL sont en bonne voie, mais n'ont pas encore fait l'objet d'une notification.

De la **Région d'île de France**, **250 000 euros** sont inscrits au budget correspondant au solde de l'opération de construction de la Maison de Santé.

Du **Département du Val d'Oise**, **250 000 euros** sont inscrits au budget correspondant au solde de l'opération de construction de la Maison de Santé.

De la **Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France**, **535 220 euros** sont inscrits au budget dont **382 110 euros** correspondant au solde de l'opération de construction de la Maison de Santé et **153 110 euros** correspondant au fonds de concours pérennisé par notre partenaire sur l'exercice 2021.

--

**S'agissant de l'emprunt annuel d'équilibre**, le budget primitif 2021 prévoit à ce stade l'inscription d'une enveloppe de **700.000 d'euros** qui permettra de contribuer au financement des investissements prévus à l'exercice. Il est à noter que cet emprunt fait l'objet d'un droit de tirage partiel ou total jusqu'à décembre 2021. Nous étudierons donc en fin d'année, le montant nécessaire à débloquer, en fonction des différentes notifications de subventions reçues tout au long de l'exercice 2021.

--

**Vu** la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée et complétée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 ;

**Vu** la loi L 2312-1 et L 2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** les propositions faites au Conseil par Monsieur le Maire,

**Le conseil municipal**, après en avoir délibéré :

**A 21 voix POUR et 6 abstentions,**

- **ADOPTE** le BP 2021 de la Commune de Survilliers, qui s'équilibre de la façon suivante :

<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>5 418 031,48 euros</b>
Recettes de fonctionnement	5 418 031,48 euros
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>3 111 164,22 euros</b>
Recettes d'investissement	3 111 164,22 euros

- **DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de SARCELLES ainsi qu'à Monsieur le Trésorier Payeur de Louvres.